

— TROPHÉES —

TECH SHOW FOR CONSTRUCTION

AVENANT N°1
AU REGLEMENT
TROPHÉES TECH SHOW FOR CONSTRUCTION

Article 1 - Société organisatrice

La société **GRUPE MONITEUR** (ci-après l'organisateur), SASU au capital de 333 900,0 €, dont le siège social est 10 Place du Général de Gaulle, 92160 Antony, RCS de Nanterre n° 403 080 823 , organisatrice du concours intitulé « Trophées Tech Show for Construction » **décide de modifier le règlement de son opération sur le point suivant :**

- **La date limite de dépôt des dossiers de candidature initialement prévue le vendredi 30 juin 2023 est repoussée au jeudi 13 juillet 2023.**

En conséquence, les dossiers de candidatures pourront être adressés jusqu'au 13 juillet 2023, 23h59.

LES AUTRES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE L'OPERATION DEMEURENT INCHANGEES.

FAIT A ANTONY LE 30/06/2023

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

DOSSIER DUMENT REMPLI A ENVOYER par mail avant le 30 juin 2023 minuit à :
trophees.techshow@lemoniteur.fr

La remise de prix Tech Show for Construction aura lieu le mardi 24 octobre 2023 à Paris (*date indicative*).

Pour participer, les candidats **doivent impérativement s'acquitter des droits d'inscription en ligne sur events.lemoniteur.fr, rubrique Trophées Tech Show For Construction**

(190 € HT – 228 € TTC par dossier)

IDENTITÉ DU PORTEUR DU PROJET

SOCIETE DU CANDIDAT :

COMMUNE :

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

EMAIL :

CONTACT (joignable si besoin pour le suivi du dossier) :

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

TELEPHONE (FIXE ET/OU MOBILE) :

EMAIL :

CE FORMULAIRE EST COMMUN A TOUTES LES CATEGORIES.

**LE GRAND PRIX DE L'INNOVATION TECH ET LE GRAND PRIX BIM D'OR DE L'ANNEE SERONT SELECTIONNES
PARMI L'ENSEMBLE DES CANDIDATURES COMPLETES AUX CATEGORIES CI-DESSOUS.**

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels, pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle et/ou les inscrire dans des annuaires professionnels.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

AUTORISATIONS :

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :
Représentant la société

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos... y compris de tous les intervenants : maîtrise d'œuvre, d'ouvrage, architecte, exploitant, prestataire informatique.....) attachés aux projets présentés ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments dans tous médias (publications papier, internet, support promotionnel....) de l'Organisateur ou de tout tiers, susceptibles de traiter des Trophées Tech Show for Construction 2023, notamment les documents promotionnels des éditions suivantes.
En particulier, le Candidat accepte que les éléments du dossier de candidature fassent l'objet d'un montage vidéo réalisé de 5 minutes maximum diffusée lors de la Remise des Prix dans le cas où il serait désigné lauréat ;
Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,
- c) accepte de déposer sur une plateforme sécurisée MEZZOTEAM les documents annexes du projet candidat pour une diffusion au jury pendant les délibérations, aux journalistes des rédactions de Groupe Moniteur et des personnes participant à l'organisation du concours.

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

Sept équipes (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et entreprises) seront récompensées pour des projets réalisés en France ou à l'international dans les catégories suivantes :

- **Conception Digitale** : Le Prix de la Conception Digitale récompense une solution ou un projet de construction neuve, conçu grâce à l'utilisation d'un outil de conception digitale.
Exemples : BIM (3D, 4D, 5D...), generative design, IA, outils de calculs d'ACV, de performance énergétique, etc.
- **Chantier Numérique** : Le Prix du Chantier Numérique récompense une solution ou un projet de construction neuve ou de rénovation, pour lequel l'utilisation de la technologie a permis de retirer des **bénéfices environnementaux, humains, de productivité et de qualité**, sur le chantier.
Exemples : suivi de chantier par drone et caméra, reconnaissance automatique d'images via l'IA et tous les outils pour réduire la pénibilité, IoT, etc.
- **Rénovation** : Le prix de la Rénovation récompense un projet ou une solution de rénovation globale, dans lequel l'utilisation des nouvelles technologies a permis d'obtenir un impact positif sur les consommations énergétiques, le confort des occupants, la qualité environnementale des matériaux...
Exemples : STD (Simulation thermique dynamique), scanner laser 3D, nuages de points, IA...
- **Tech Security** : Le prix Tech Security récompense une démarche de protection des équipes grâce à l'utilisation d'une technologie. Cette catégorie s'adresse aux entreprises ayant développé ou déployé une solution de sécurité ou d'anti-pénibilité sur un ou plusieurs chantiers.
Exemples : EPI connectés, exosquelettes, IA, applications, mesures anti-pénibilité
- **Exploitation / Maintenance Prédictive** : Le prix de l'Exploitation/ Maintenance Prédictive récompense une solution ou un projet pour lequel la technologie permis d'améliorer et d'anticiper l'exploitation et la maintenance des bâtiments (économie d'énergie, maintenance prédictive ...)
Exemple : Jumeau numérique, IA, IoT
- **Smart City** : Le prix Smart City récompense une solution ou un projet de ville intelligente, ayant réussi à démontrer un réel bénéfice en termes d'autonomie et de régulation énergétique, de régulation des déchets, gestion des flux de circulation, à l'échelle d'une collectivité ou d'un quartier.
Exemple : Jumeau numérique, capteurs, IOT...
- **Démarche Originale** : Le prix de Démarche Originale récompense une solution ou un projet de construction neuve ou de rénovation, pour lequel l'utilisation de la technologie (modélisation BIM, IA, drones, jumeau numérique, robotique, logiciel...) est particulièrement remarquable et pionnier pour le secteur, avec des bénéfices mesurables.

Parmi l'ensemble des candidatures complètes, conformes et reçues dans les délais impartis pour les 7 prix ci-dessus seront également attribué :

Le Grand Prix Innovation Tech de l'année : à l'équipe ayant réalisé un projet exceptionnel, avec la démarche la plus exemplaire ou ayant créé l'outil le plus innovant.

Le Grand Prix BIM d'Or de l'année : à l'équipe ayant utilisé du BIM pour réaliser un projet exceptionnel, avec la démarche la plus exemplaire ou ayant créé l'outil le plus innovant.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Pour des raisons d'équité entre les candidats et d'examen des candidatures, nous vous demandons de ne pas dépasser l'espace de texte disponible pour chaque rubrique.

● **NOM DU PROJET :**

● **COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PROJET - Obligatoire**

MERCI DE PRÉCISER TOUTES LES RAISONS SOCIALES*

(INFORMATIONS REPRISES EN L'ÉTAT DANS TOUTES LES PUBLICATIONS PRESENTANT LES PROJETS NOMMES ET LE PALMARES)

MOA :

MOE :

BE :

ENTREPRISE(S) DE CONSTRUCTION :

AUTRES :

PRINCIPAUX LOGICIELS / APPLI / SOLUTIONS UTILISES :

***PRÉCISER LES MANDATAIRES**

MERCI DE PRÉCISER DANS QUELLE(S) CATÉGORIE(S) VOUS PARTICIPEZ : un projet peut être présenté dans **deux catégories maximum**, à l'exception des dossiers déposés dans la catégorie Démarche Originale qui ne peuvent faire l'objet d'une candidature dans une autre catégorie.

Le jury se réserve la possibilité de changer le dossier de catégorie s'il l'estime pertinent.

- Conception Digitale
- Chantier Numérique
- Rénovation
- Tech Security
- Exploitation / Maintenance Prédictive
- Smart City
- Démarche Originale

● **LOCALISATION (ADRESSE POSTALE) :**

● **DATE DE REALISATION ET DATE DE LIVRAISON DU PROJET :**

● **SURFACE DU PROJET** (SURFACES CONCERNÉES PAR LES TRAVAUX EN CAS D'OPÉRATION MIXTE NEUF ET RÉNOVATION) :

Le jury prêtera une attention particulière au caractère innovant du projet, à son côté exemplaire et aux bénéfices apportés.

- **RÉSUMÉ EN 1 000 CARACTÈRES DE VOTRE PROJET** (SA SPÉCIFICITÉ, LA SOLUTION UTILISÉE, SES BÉNÉFICES/INNOVATIONS) :

- **DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET :**

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

• **CARACTÈRE INNOVANT** : (DÉTAILLEZ ICI EN QUOI VOTRE PROJET INTRODUIT QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU ? UNE IMPLEMENTATION A PLUS GRANDE ECHELLE EST-ELLE ENVISAGEABLE ?)

• **DESCRIPTION DU PROCESSUS COLLABORATIF** (DÉTAIL DE L'ORGANISATION, WORKFLOW, INTEROPERABILITE ENTRE LES ACTEURS ET LES LOGICIELS...) :

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

- **BENEFICES** (QUELS SONT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES, ORGANISATIONNELS OU AUTRES) :

DOCUMENTS ANNEXES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER SUR LA PLATEFORME MEZZOTEAM SELON LES MODALITES INDIQUEES A L'ARTICLE 4.4 DU REGLEMENT DU CONCOURS

- Un maximum de **5 photos libres de droit du projet** dont des visuels du projet à l'état initial et à l'état d'avancement actuel en haute définition (300 DPI, format JPEG recommandé)
- Un maximum de **4 fichiers permettant de visualiser les spécialités du projet** (Structure, MEP, Présentations PPT, illustration/image, pdf...) ou présentant la mise en œuvre du projet
- **Si vous postulez pour un projet en BIM : 3 à 5 fichiers de maquette numérique** au format IFC aux fins d'analyse par les membres du jury, provenant de différentes disciplines du projet. Ces fichiers doivent être correctement géo référencés pour un assemblage automatique et propre sur la plateforme Mezzoteam.
- En option (c'est un plus pour le jury): **une vidéo** expliquant et valorisant l'utilisation de la technologie sur le projet (*2 min maximum*)

La plateforme sur laquelle vous déposerez vos annexes peut supporter des éléments allant jusqu'à 4 Go chacun (pas de limite pour la totalité du dossier).

Il est précisé que ces éléments sont destinés au jury et pourront être reproduits et diffusés comme tout élément du dossier lors de la remise des prix et dans le compte rendu des Trophées publié dans les publications papier ou internet de l'Organisateur. **Toutes les autorisations pour leur reproduction et diffusion doivent avoir été obtenues par les candidats avant leur transmission à l'Organisateur, accompagnée des crédits à mentionner (nom du photographe, vidéaste...)**

- **PRECISER LA LISTE DES ANNEXES (TYPE DE DOCUMENT ET NOM DU FICHIER) :**

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

Les Trophées Tech Show for Construction sont organisés par : **GROUPE MONITEUR** - Société par Actions Simplifiée au capital de 333 900 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 403 080 823, dont le siège social est situé 10 place du Général de Gaulle BP 20 156 – 92186 Antony Cedex

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Ce concours vise à récompenser un projet ou une solution pour laquelle l'utilisation de la technologie a fait ses preuves, au sein d'un projet de construction. Ce concours est ouvert aux candidatures du 6 avril 2023 au 30 juin 2023.

ARTICLE 3 - LES PRIX – CATEGORIES

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera :

- a) 7 prix dans les catégories suivantes :
- **Prix Conception Digitale** : Le Prix de la Conception Digitale récompense une solution ou un projet de construction neuve, conçu grâce à l'utilisation d'un outil de conception digitale.
 - **Prix Chantier Numérique** : Le Prix du Chantier Numérique récompense une solution ou un projet de construction neuve ou de rénovation, pour lequel l'utilisation de la technologie a permis de retirer des bénéfices environnementaux, humains, de productivité et de qualité, sur le chantier.
 - **Prix de la Rénovation** : Le prix de la Rénovation récompense un projet ou une solution de rénovation globale, dans lequel l'utilisation des nouvelles technologies a permis d'obtenir un impact positif sur les consommations énergétiques, le confort des occupants, la qualité environnementale des matériaux...
 - **Prix Tech Security** : Le prix Tech Security récompense une démarche de protection des équipes grâce à l'utilisation d'une technologie. Cette catégorie s'adresse aux entreprises ayant développé ou déployé une solution de sécurité ou d'anti-pénibilité sur un ou plusieurs chantiers.
 - **Prix Smart City** : Le prix Smart City récompense une solution ou un projet de ville intelligente, ayant réussi à démontrer un réel bénéfice en termes d'autonomie et de régulation énergétique, de régulation des déchets, gestion des flux de circulation, à l'échelle d'une collectivité ou d'un quartier.
 - **Prix de l'Exploitation et Maintenance Prédictive** : Le prix de l'Exploitation/ Maintenance Prédictive récompense une solution ou un projet pour lequel la technologie a permis d'améliorer et d'anticiper l'exploitation et la maintenance des bâtiments (économie d'énergie, maintenance prédictive ...)
 - **Démarche originale** : Le prix de Démarche Originale récompense une solution ou un projet de construction neuve ou de rénovation, pour lequel l'utilisation de la technologie (modélisation BIM, IA, drones, jumeau numérique, robotique, logiciel...) est particulièrement remarquable et pionnière pour le secteur, avec des bénéfices mesurables.

- b) Parmi l'ensemble des candidatures complètes, conformes et reçues dans les délais impartis pour les 7 prix ci-dessus seront également attribué :

Le Grand Prix de Innovation Tech de l'année : à l'équipe ayant réalisé un projet exceptionnel, avec la démarche la plus exemplaire ou ayant créé l'outil le plus innovant.

Le Grand Prix BIM d'Or de l'année : à l'équipe ayant utilisé du BIM pour réaliser un projet exceptionnel, avec la démarche la plus exemplaire ou ayant créé l'outil le plus innovant.

Les projets de construction récompensés pourront être des bâtiments ou des infrastructures.

ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Pour participer au concours, les candidats doivent impérativement :

4.1 - Proposer des projets réalisés par des acteurs de la construction, innovant en termes de solutions ou de nouveaux usages.

Le jury sera particulièrement attentif aux :

- bénéfiques environnementaux : climat et biodiversité
- caractère innovant, mais aussi pragmatique et efficace
- processus collaboratif (interopérabilité)
- Bénéfices organisationnels, techniques, économiques... de leur usage

4.2 - Compléter le **BULLETIN D'INSCRIPTION** en ligne sur le site lemoniteur.fr/rubrique nos événements (<https://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/evenement-les-trophees-tech-show-2023-p-16526>).

4.3 - S'acquitter des **DROITS D'INSCRIPTION** à raison de 190 €HT (228 €TTC) par dossier :

- par carte bancaire lors de l'inscription en ligne
- par chèque à l'ordre de Groupe Moniteur / Trophées Tech Show for Construction à réception de facture
- par virement bancaire à réception de facture :

Domiciliation : LA BANQUE POSTALE - CENTRE DE LA SOURCE

Compte N° 3742830J033 - Clé RIB : 74

Code Banque : 20041 - Code Guichet : 1012

IBAN : FR69 2004 1010 1237 4283 0J03 374

BIC : PSSTFRPPSCE

4.4 - Déposer un **DOSSIER DE CANDIDATURE** comprenant:

- Le formulaire de candidature** complété sur Mezzoteam. Le candidat pourra présenter une réalisation, ou plusieurs réalisations sous réserve de :
 - remplir autant de dossiers de candidature que de réalisations ;
 - acquitter le droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.
- Les annexes exigées pour l'illustration de votre projet à déposer sur la plateforme Mezzoteam :**
Dès validation de votre inscription sur le site du Moniteur Event (<https://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/evenement-les-trophees-tech-show-2023-p-16526>) **vous recevrez un mail de notification vous donnant la procédure et les identifiants pour déposer ces annexes** (4 Go maximum par fichier) :
 - Un maximum de **5 photos libres de droit du projet** (dont des visuels du projet à l'état initial et l'état d'avancement actuel ou futur) en haute définition (300 DPI, format JPEG recommandé)
 - Un maximum **de 4 fichiers permettant de visualiser les spécialités du projet** (Présentation powerpoint, illustration/image, word, pdf...)
 - **Si vous déposez un projet utilisant du BIM : 3 à 5 fichiers de maquette numérique** au format IFC aux fins d'analyse par les membres du jury, provenant de différentes disciplines du projet. Ces fichiers doivent être correctement géo référencés pour un assemblage automatique et propre sur la plateforme Mezzoteam
 - En option (recommandé) : **une vidéo** expliquant et valorisant l'utilisation de la technologie sur le projet (2 min maximum)

Il est précisé que ces éléments sont destinés au jury et pourront être reproduits et diffusés comme tout élément du dossier lors de la remise des prix et dans le compte rendu des Trophées publié dans les publications papier ou internet de l'Organisateur. **Toutes les autorisations pour leur reproduction et diffusion doivent avoir été obtenues par les candidats avant leur transmission à l'Organisateur, accompagnée des crédits à mentionner (nom du photographe, vidéaste...)**

Les dossiers de candidatures complets doivent être impérativement envoyés **avant le 30 juin 2023 minuit par email à trophees.techshow@lemoniteur.fr**. Les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury. Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un trophée.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS et de l'ORGANISATEUR

5.1 - Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, **toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier** (notamment et sans que cette liste soit exhaustive: marques dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos...., notamment des prestataires éventuellement intervenus dans le projet concerné tel que maîtrise d'œuvre, maître d'ouvrage, architecte, exploitant, prestataire informatique etc.) lors de la Remise des Prix et dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées Tech Show For Construction, ce dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice. Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation aux Trophées.

5.2 Les Candidats acceptent de déposer leur maquette numérique sur une plateforme sécurisée permettant sa diffusion au jury pendant ses délibérations, aux journalistes des rédactions de Groupe Moniteur et des salariés du groupe Infopro Digital ou de ses prestataires participants à l'organisation des Trophées Tech Show For Construction.

Il est rappelé aux candidats que leur maquette numérique pourra faire l'objet d'un montage vidéo réalisé par l'Organisateur de 5 minutes maximum diffusée lors de la Remise des Prix dans le cas où leur projet serait désigné lauréat.

5.3 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la remise des Prix aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.**

ARTICLE 6 - JURY - SELECTION DES LAUREATS

6.1 – Une désignation en deux temps :

Une pré-sélection des dossiers sera faite par les rédactions de Groupe Moniteur et un panel d'experts de la tech, qui ont la responsabilité **d'examiner en détails l'ensemble des dossiers complets** de façon à dégager les finalistes dans chacune des catégories.

Les dossiers nommés seront ensuite présentés au Jury, en octobre 2023, qui a la responsabilité de **désigner les lauréats** dans les 7 catégories de Trophées, le Grand Prix BIM d'Or et le Grand Prix de l'Innovation Tech.

6.2 - Constitution et mode de fonctionnement du Jury :

Les membres du Jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités reconnues du secteur de la construction.

Les membres du Jury ne pourront participer au vote d'une catégorie dans laquelle leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.

La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du Jury selon les critères d'évaluation suivants :

- bénéfiques environnementaux : climat et biodiversité
- caractère innovant, mais aussi pragmatique et efficace
- processus collaboratif (interopérabilité)
- Bénéfices organisationnels, techniques, économiques... de leur usage

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux prix. Les délibérations du Jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à justifier ses choix.

Les résultats resteront secrets jusqu'à la cérémonie de remise des prix le 24 octobre 2023 (date prévisionnelle).

ARTICLE 7 - UTILISATION des NOMS ET LOGOS « GRAND PRIX » et « PRIX » (lauréat de chaque catégorie)

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser le nom et logo Trophées Tech Show For Construction dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le dispositif récompensé(e)s, pendant une durée maximum d'un an à compter de la remise des prix et uniquement sur le territoire français.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Les prix seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le 24 octobre 2023 (date prévisionnelle). Les nommés seront informés par l'organisateur de leur pré-sélection après la première étape de désignation et devront être présents à la cérémonie afin de recevoir leur prix (s'ils sont désignés Lauréat par le Jury).

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales des propositions en vue de participer à des événements professionnels, pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle et/ou les intégrer à des annuaires professionnels.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : Groupe Moniteur, « Trophées Tech Show For Construction », à l'attention du Pôle événements - Service Logistique, Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony ou à l'adresse mail cnil.evenements@infopro-digital.com . La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

ARTICLE 10 - DIVERS

10.1 - Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

10.2 - L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

10.3 - Les candidats et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10.4 - La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

10.5 - Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

ARTICLE 11 - REGLEMENT - LITIGES

11.1 - Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours sur le site internet [lemoniteur.fr/rubrique nos événements](http://lemoniteur.fr/rubrique/nos-evenements) (<http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/trophees/>)

11.2 - Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Antony le 05.04.2023